

# Custom Bike Contest



## Règlement du Custom Bike Contest

(à renvoyer avec la fiche d'inscription)

**Art.1** – La société IVANOR un Bike-Show réservé aux particuliers à l'occasion du SALON DU 2 ROUES DE LYON qui se déroulera du 14 au 17 mars 2019 au Parc des Expositions EUREXPO ( à Chassieu – 69680).

**Art.2** - Ce concours est ouvert à toutes motos de type Custom. Il est réservé aux particuliers qui s'engagent lors de leur inscription à ce que leur moto soit en bon état de marche et que sauf indications contraire dans la fiche d'inscription, leur moto n'a pas été réalisée par un professionnel.

**Art.3** – Ce concours a pour objectif de mettre en valeur le travail réalisé par les particuliers. Les motos sélectionnées le seront sur des critères objectifs et devront avoir un minimum de préparation et de transformation. Chaque participant s'engage à déclarer sur la fiche d'inscription les modifications et travaux qui auraient pu être réalisés par des professionnels afin que le jury puisse en tenir compte.

**Art.4** - Le nombre d'inscriptions à ce concours est limité à un maximum de 20 motos. Les participants doivent envoyer une fiche technique détaillée de la moto comportant les coordonnées de la personne à contacter et des photos des deux profils. Si le nombre de demandes est supérieur à 20 motos, l'organisateur pourra décider d'augmenter le nombre de motos acceptées et se réserve le droit d'accepter sous certaines conditions des motos qui n'auraient pas été préinscrites.

**Art.5** - Cette demande devra parvenir avant le 1<sup>er</sup> mars 2019 à :

DENIS SALAT

CUSTOM BIKE CONTEST

12 LOTISSEMENT LES PRADEAUX

63800 PERIGNAT SUR ALLIER

Ou par mail à l'adresse suivante : [63events@gmail.com](mailto:63events@gmail.com)

Les participants dont la candidature aura été retenue seront prévenus par courrier ou mail, au plus tard le 5 mars 2019.

**Art.6** - Engagements pris par les concurrents dont la candidature aura été retenue :

- À transporter leur moto à leurs frais jusqu'au lieu du concours.
- À se présenter avec leur moto à l'accueil concours D'EUREXPO avant le vendredi 15 mars 21H. (Les modalités précises d'accès seront communiquées plus tard à chaque participant)
- À présenter une moto propre et en parfait état de marche, (le jury se réservant le droit de demander aux participants de démarrer leur moto).
- À exposer leur moto pendant toute la durée du Bike-Show.
- À autoriser gracieusement toutes publications photographiques, télévisuelles, ou vidéo de la ou des motos exposées.
- À accepter le présent règlement dans son intégralité.
- À accepter et respecter le verdict du jury dont les décisions sont sans appel.
- À récupérer leur moto avant le dimanche 17 mars 19 H et de laisser leur véhicule exposé durant toute la durée de cette animation.

**Art.7** - Les participants au concours ne pourront pas être présents à côté de leur moto lors du passage du jury. Tout participant au concours devra être présent sur le lieu d'exposition le dimanche 17 mars à 14H, ou joignable rapidement, afin de recevoir son trophée et de présenter sa moto sur demande de l'organisation dans le cas où sa moto remporte un des prix ci-dessous. La remise des prix aura lieu le dimanche après-midi (l'horaire et le lieu seront communiqués ultérieurement aux participants).

**Art.8** - Le jury sera composé de professionnels. Leur jugement tiendra compte du travail effectué sur chaque moto, des éléments inscrits sur la fiche technique et notamment des travaux qui auraient pu être réalisés par des intervenants professionnels.

**Art.9** - Les prix ne sont pas cumulables. Les bons d'achats, lots et trophées ne seront ni repris ni échangés.

**Art.10** – les participants pourront amener leurs motos :

Le jeudi 14 mars de 9 H a 19 H - le vendredi 15 mars de 8 H a 21 H

Les motos doivent être exposés au minimum du samedi 16 mars 9 H au dimanche 17 mars 19 H.

**Art.11** L'organisateur se réserve le droit de modifier la liste des prix et les horaires en raison de conditions particulières pouvant lui être imposé par le déroulement de la manifestation.

**Art.12** – Chaque participant de ce concours se verra remettre 1 pass qui permettra d'accéder à toutes les animations du salon ainsi qu'un pas parking. Attention, chaque participant est responsable du pass qui lui sont remis. Aucun nouveau pass ne sera distribué. Chaque participant s'engage à respecter les horaires, règlements et sens de circulation des évènements.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et d'en accepter les termes et conditions dans leur intégralité.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées pour permettre à l'organisateur de me recontacter dans le cadre du Salon du 2 Roues de Lyon 2019.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Date et Signature du participant :